

# CFDT - CFTC - CFE/CGC – CGT FA/FPT - FO - SPT 67 - SUD - UNSA

## TROP c'est TROP !

Le vendredi  
**18 janvier 2013**  
après-midi, les  
organisations  
syndicales de la  
CUS ont été  
informées par M.  
Pierre LAPLANE,  
Directeur Général  
des Services, de la  
suppression des  
jours de congés  
exceptionnels.

Les 9 organisations  
syndicales de la  
CUS se sont  
rencontrées le mardi  
**22 janvier 2013**.

Immédiatement, elles ont pris l'initiative d'adresser un courrier – reproduit au verso – au Président de la CUS et au Maire de STRASBOURG.

La **suppression** des jours de congé exceptionnels est la première décision à l'**encontre** des **agents de la CUS** résultant d'**observations** contenues dans le **rapport définitif** de la **Chambre Régionale des Comptes**, qui ne nous a pas été communiqué à ce jour.

**Ce ne sera pas la seule !**



En effet, lors de la réunion « **Agenda social** » du **13 décembre 2012**, M. Robert HERRMANN, Vice-président de la CUS, avait affirmé que toutes les observations de la Chambre Régionale des Comptes seraient prises en compte :

- certaines par des décisions unilatérales, par des diktats en fait (c'est le cas de la suppression des jours de congés exceptionnels),
- d'autres après des négociations avec les organisations syndicales.

Ces **négociations** devaient se tenir dans le cadre d'une **conférence sociale**, prévue les **5 et 6 mars** prochains.

A l'heure actuelle, il n'est plus question de négociations. Le **rapport définitif** de la **Chambre Régionale des Comptes** sera présenté au Conseil de CUS le **15 février 2013** matin. Il sera présenté aux **organisations syndicales** dans l'**après-midi**.

Les 9 organisations syndicales se rencontreront à l'issue de cette présentation.

Au cas où elles ne seraient pas entendues par les élus, elles appelleront à :

**la mobilisation de tous les agents.**

**« La rigueur pour vous, pas pour nous ! »**

Pour quelques cadres dirigeants de la CUS, les élus ont trouvé le moyen d'éviter des recommandations gênantes de la Chambre Régionale des Comptes, en faisant voter en urgence une délibération qui leur permet de ne pas renoncer à leurs primes exceptionnelles de 33 %.

Et ce sont ces mêmes cadres dirigeants qui prôneraient la rigueur à tous les autres agents de la CUS ?

# CFDT - CFTC - CFE/CGC - CGT FA/FPT - FO - SPT 67 - SUD - UNSA

Strasbourg, le 24 janvier 2013

Monsieur Jacques BIGOT  
Président de la CUS

Monsieur Roland RIES  
Maire de STRASBOURG

Monsieur le Président, Monsieur le Maire,

Le 18 janvier 2013 après-midi, M. Pierre LAPLANE, Directeur Général des Services, nous a informés par courriel (envoyé le lendemain de la cérémonie des vœux) de la suppression des jours de congés exceptionnels en 2013, «(...) *le caractère illégal incontestable de ces congés exceptionnels ayant été souligné.*»

Nous supposons que cette décision, que nous contestons fermement, fait suite à une observation de la Chambre Régionale des Comptes, contenue dans son rapport définitif.

Nous trouvons pour le moins cavalier que des décisions – défavorables aux agents de la CUS – soient arrêtées dès à présent sur la base d'observations de la Chambre Régionale des Comptes, avant même qu'elles ne soient communiquées aux organisations syndicales.

Nous constatons que la prise en compte des observations de la Chambre Régionale des Comptes par la CUS est à géométrie très variable.

En effet, lorsque le «complément Ville» octroyé à quelques hauts dirigeants de la CUS a été contesté, la collectivité a fait preuve d'une célérité remarquable pour régulariser ces situations, à travers la mise en place de la prime de fonctions et de résultats.

Nos organisations syndicales exigent qu'un traitement similaire soit réservé à l'ensemble des observations de la Chambre Régionale des Comptes dont la prise en compte aurait des répercussions préjudiciables pour des personnels de la CUS. Nous y incluons bien entendu les jours de congé exceptionnels.

La conférence sociale annoncée pour les 5 et 6 mars prochains ne peut avoir de sens que si cette exigence est garantie, au préalable.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

CFDT  
CFTC  
CFE/CGC  
CGT  
FA/FPT  
FO  
SPT 67  
SUD  
UNSA